Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-252901343-20260926-CS2026_15-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 septembre 2026

Délibération n°CS-2026-15
Délégations d'attribution au Président

Le samedi 26 septembre 2026 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni à la fois en présentiel à Cancale, salle Cancaven (35) et à distance sous la présidence de Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :
En exercice : 182
Participant : 94 (97 voix)
Pouvoirs : 23
Total des présents et représentés : 117 (119 voix)
Quorum : 92

Date de convocation : 17/07/2026

Date d'affichage : 17/07/2026

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département du Finistère :
BARGAIN Annaëlle (PORSPODER), BARNET Nathalie (MORLAIX), BOREL Philippe (CLÉDER), BOUIC Christophe (LAMPAUL PLOUDALMÉZEAU), BRIAND Yann (LOCQUIREC), CAILLART Benoît (SAINT-PABU), CAÏN Cédric (OUESSANT), CARIOU LECOQ Béatrice (GOULVEN), CROLAIS Daniel (KERLOUAN), DEFACQ Marc (PONT L'ABBÉ), DEROFF Josée (PLOUÉNAN), GLIDIC Armand (ILE DE BATZ), GOARANT Yann (MOLÈNE), GRABOWSKI Bertrand (TRÉGUENNEC), GUYVARCH François (SEIN), HENRY Mathieu (KERLAZ), HENRY Patrick (PLOUIDER), HUERL François (PLOUMOGUER), JÉZÉQUEL Ronan (PLOUARZEL), LAIRAN Martial (PLOUGASNOU), LE COQ Gwendal (LANNILIS), LE COZ Hervé (POULDREUZIC), LE COZ Kevin (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), LE FUR Jean-Luc (LOCTUDY), LE FUR Loïc (PLOBANNALEC-LESCONIL), L'EOST Erwan (LE RELECQ-KERHUON), LEYZOUR Arnaud (LANILDUT), MARBLÉ Gaëtan (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BAS BIGOUDEN et PENMARC'H), PATY Elena (CONCARNEAU), PEDRON Dominique (PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES), QUERNÉ Bruno (CARANTEC), QUINIOU Roland (CROZON), RECHER Arnaud (PLOUZANÉ), RENARD Thomas (SANTEC), SANCHEZ Patrick (LE CONQUET), TERROM Pascale (BREST), TESSIER Raymond (PLOUÉZOC'H), TIRILLY Alain (GUIMAËC), VINOLO Jean-Jacques (SAINT-JEAN-TROLIMON)

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :
ANTOINE Gérald (PLOUHA), BEGUEC Jean-Yves (MINIHY-TRÉGUIER), BELLETTRE Michel (ERQUY), BONNIER Marc (TRÉGASTEL), CONAN Martine (KERFOT), DERRIEN Dominique (TRÉVOU-TRÉGUINIEC), HENRY Serge (TROGUÉRY), HERVÉ Annie (PLOUÉZEC), HUONNIC Pierre (PLOUGUIEL et LANNION TREGOR COMMUNAUTÉ), LE CALVEZ Toussaint (PLOUBAZLANNEC), LE QUELLEC Laurent (PLOUMILLIAU), LÉON Erven (PERROS-GUIREC), LEROY Frédéric (PLOURIVO), LESNE Jean-Luc (PONTRIEUX), LOGNONÉ Jamila (LANMODEZ), MERLÉ Renaud (LA ROCHE-JAUDY), MORINIÈRE Raymond (PLESTIN LES GRÈVES), MORVAN Gildas (TRÉDUDER), NÉDELEC Marc (LANNION), PENNEC Maurice (LOUANNEC), PERREAU Frédéric (TRÉDREZ LOCQUÉMEAU), POUGNARD Xavier (PENVÉNAN), REMOISSONNET Didier (PLOUGRESCANT), RICHEUX Christophe (PLÉBOULLE), ROUXEL Jérôme (PLURIEN), SICHER Dominique (BRÉHAT), SILVERT Julien (TRÉLÉVERN), TARDIEU Thierry (BINIC-ÉTABLES-SUR-MER), VILLENEUVE Jean-François (SAINT-QUAY-PORTRIEUX),

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-252901343-20260926-CS2026_15-DE

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine :
FLOC'H Jean-Marie (SAINT-LUNAIRE), PERRIN Guillaume (SAINT-MALO), PLUNIAN-BLOT François (CANCALE), SCHMITT Éric (SAINT-COULOMB),

Pour les communes du département de la Manche :
LACROIX Olivier (SURTAINVILLE), PACILLY Michel (LES MOITIERS-D'ALONNE),

Pour les communes du département du Morbihan :
BEGKOYIAN Pierre (LOCMARIAQUER), CHAVENON Christine (ERDEVEN), CHÉRON Béatrice (HOËDIC), DARCEL-BONERT Sébastien (ÉTEL), FERREIRA Alexandre (PLOUHARNEL), GOASMAT Jean-Claude (BELZ), LE DELAIZIR Camille (LOCOAL-MENDON), MAUFFRET Armel (SAINT-GILDAS-DE-RHUYS), PUISSEGUR Marc (SAINTE-HÉLÈNE),

Pour le conseil départemental du Finistère :
PUCHOIS Jean-Marc,

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :
GUILLOU Marie-Annick, SÉGONI Graziella,

Pour le conseil départemental d'Ille et Vilaine :
MESTRIES Gaëlle, SOULABAILLE Yann,

Pour le conseil départemental de la Manche :
DENIS Daniel, PILLON Damien, TAILLEBOIS Yvan,

Pour les EPCI :
FAVÉ Arnaud (MORLAIX COMMUNAUTÉ), HUONNIC Pierre (PLOUGUIEL et LANNION TREGOR COMMUNAUTÉ), LEPETIT Yann (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN), MARBLÉ Gaëtan (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BAS BIGOUDEN et PENMARC'H), PORS Olivier (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN)

POUVOIRS

Pour les communes du département du Finistère :

BOSSARD Roger (PLOUNEVEZ-LOCHRIST)	à	BOREL Philippe (CLÉDER)
BREMAUD Brigitte (PLOZÉVET)	à	LE COZ Hervé (POULDREUZIC)
CRÉACH Philippe (SIBIRIL)	à	RENARD Thomas (SANTEC)
DAOULAS Stéphane (PLOMEUR)	à	VINOLO Jean-Jacques (SAINT JEAN TROLIMON)
GINESTE Fabien (GUISSENY)	à	CROLAIS Daniel (KERLOUAN)
JOURDEN Anne (TRÉOGAT)	à	LE COZ Hervé (POULDREUZIC)
LAMOUR Axelle (BREST)	à	TERROM Pascale (BREST)
LOTRIAN Bernard (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	RENARD Thomas (SANTEC)
THOMAS Dominique (CAMARET)	à	QUINIOU Roland (CROZON)

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

BOSC Dominique (PLOULEC'H)	à	PENNEC Maurice (LOUANNEC)
LE GUEN Guillaume (TRÉBEURDEN)	à	LÉON Erven (PERROS-GUIREC)
LE MEUR Gaël (Région Bretagne)	à	LÉON Erven (PERROS-GUIREC)
SAGORY Thierry (LAMBALLE ARMOR)	à	VILLENEUVE Jean-François (SAINT-QUAY-PERROS)
SERRANDOUR Cédric (FREHEL)	à	ROUXEL Jérôme (PLURIEN)

Pour les communes du département du Morbihan :

BELZ Jean-Michel (QUIBERON)	à	FEIRREIRA Alexandre (PLOUHARNEL)
GOURDEN Mickaël (PLOUHINEC)	à	DARCEL-BONERT Sébastien (ÉTEL)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-252901343-20260926-CS2026_15-DE

Pour les communes du département de Vendée :
DULON Fabien (ILE D'YEU) à CAÏN Cédric (OUESSANT)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor :
DESBOIS Michel à GUILLOU Marie-Annick
MESLAY Solenn à GRAZIELLA Ségoni

Pour le conseil départemental du Finistère :
BERVAS Viviane à PUCHOIS Jean-Marc
CARAMARO Laure à PUCHOIS Jean-Marc
GONELLA Barthélémy à PUCHOIS Jean-Marc

Pour le conseil départemental d'Ille et Vilaine :
Cécile BOUTON à Gaëlle MESTRIES (CD 35)

ABSENTS ; EXCUSES :

Pour les communes du département du Finistère :
MARQUE Vincent (BRÉLES), DOURLEN Pascal (COMBRIT – SAINTE-MARINE), GUYOMARC'H Daniel (HENVIC), LE GOAZIOU Marie (ÎLE TUDY), DAOUBEN Franck (LANDÉDA), POL Alexandre (LANDUNVEZ), LAURENT Alain (LE GUILVINEC), MEAR Stéphane (LOCMARIA-PLOUZANÉ), L'HOSTIS Marcel (LOCQUÉNOLÉ), PERROT Philippe (PLOUDALMÉZEAU), MERA Bruno (PLOUESCAT), LE DREFF Pierre-Yves (PLOUGONVELIN), MIOSSEC Éric (PLOUGOULM), CABON Jean-Luc (PLOUGUERNEAU), NICOLAS Annie (PLOVAN), MONOT Julien (ROSCOFF), TOCQUER Emmanuel (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), GUILLOU Hervé (SAINT-NIC), SALAUN Benoît (TAULÉ), LE GALL Jean-Pierre (TRÉBABU), LE PRAT Daniel (TRÉFFIAGAT-LÉCHIAGAT), ILY Véronique (TRÉFLEZ), ABARNOU Mickaël (TRÉGLONOU),

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

LE MERRER Coralie (KERBORS), LAVAL Guénolé (LANLOUP), LE FLEM Claude (LÉZARDRIEUX), HENRY Joël (PAIMPOL), BLÉVIN Pierre-Alexis (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), GAILLARD David (PLÉRIN), LE BRIAND Gilbert (PLEUBIAN), LE TOUSET Eric (PLEUDANIEL), SEGURA Yvonne (PLEUMEUR-BODOU), LOHIER Philippe (PLÉVENON), BAUVI Françoise (PORDIC), MOGLIA Lucile (SAINT-BRIEUC), AMICE Olivier (SAINT-CAST-LE-GUILDO), MOISAN Michel (TRÉDARZEC), DRILLET Alain (TROGUÉRY)

Pour les communes du département du Morbihan :
GODEFROY Renaud (BANGOR), BELLOY Céline (BILLIERS), TOURNADRE Simon (ILE-AUX-MOINES), LE FUR Philippe (ILE DE HOUAT), FEYFANT Pierre (LA TRINITÉ SUR MER), GUENNEC Jean-Luc (LE PALAIS), THUILLIER Marie (LOCMARIA), DURAND Samuel (SAINT-PHILIBERT), GOUARIN Joël (SAINT-PIERRE-ET-QUIBERON), JUHEL Ronan (SAUZON)

Pour les communes du département de la Manche :
POISSON Annie (BARNEVILLE-CARTERET), LELION Jérôme (PORT-BAIL-SUR-MER), BEAUGÉ Corine (SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIÈRE), CHEVROLET Gérard (SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE)

Pour les communes du département de Charente Maritime :
DUCROCQ Denis (ILE D'AIX)

Pour le conseil départemental d'Ille et Vilaine :
LE MOAL Marcel

Pour le conseil départemental de la Manche :
FIDELIN Benoît

Pour le conseil régional de Bretagne :
CUEFF Daniel, PALLUEL Denis, MARTORELL Aurélie

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-252901343-20260926-CS2026_15-DE

Pour les EPCI :
LE PELLETIER-BOISSEAU Patrick (CC de BELLE-ÎLE-EN-MER)

Secrétaire de séance : Gaëlle MESTRIES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-08 du 21.02.2026 portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte ;

Le Président rappelle que le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau syndical et au Président. Il propose au Comité syndical de maintenir les délégations telles que définies lors de la précédente mandature, à savoir pour le Président :

> **Actions en justice :**

+ **Administratif :**

- Le Président est habilité à représenter le Syndicat mixte devant les juridictions administratives pour toute action ou défense en justice.
- Il peut engager, dans la limite de 50 000 €, tout protocole d'accord pour le règlement amiable des litiges administratifs, en respectant les limites fixées par la loi et les règlements.

+ **Pénal :**

- Le Président est autorisé à déposer plainte au nom du Syndicat mixte ou à défendre les intérêts du Syndicat dans toute procédure pénale, qu'il soit impliqué comme partie civile ou en tant que défendeur.
- Le Président peut fixer les rémunérations et régler les honoraires des avocats et autres professionnels requis dans ces procédures.

+ **Civil :**

- Le Président est délégué pour intenter ou défendre le Syndicat dans les actions civiles devant les tribunaux compétents, que ce soit pour des litiges contractuels ou de responsabilité civile.
- Il peut également conclure des accords transactionnels en matière civile dans la limite de 50 000 €.

+ **Modalités financières :**

Le Président a le pouvoir de fixer et régler les honoraires des avocats, huissiers, notaires et autres experts requis pour ces actions en justice.

+ **Publicité et suivi :**

- Le Président rendra compte de l'ensemble des actions entreprises dans le cadre de ces délégations à chaque réunion du Comité syndical.

> **Marchés publics**

+ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres pour tout type de prestation en-deçà des seuils des MAPA ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
+ Prendre toute décision concernant les modifications de marché public qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit le montant du marché.

> **Finances**

+ Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
+ Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges.
+ Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-252901343-20260926-CS2026_15-DE

> **Assurances**
  + Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
  + Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat mixte.

> **Divers**
  + Autoriser, au nom du Syndicat mixte, l'adhésion et le renouvellement de l'adhésion à tout organisme autre que les établissements publics.
  + Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
  + Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

> **Approuve** la liste des attributions à déléguer au Président.

> **Délègue** au Président les attributions citées ci-dessus.

> **Prend acte** que le Président rendra compte lors de chaque Comité syndical des attributions qu'il exerce et de celles exercées par le Bureau syndical par délégation du Comité syndical.

> **Prend acte** que les décisions prises par le Président dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées doivent faire l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

> Nombre de votants : 117 (119 voix)
> Nombre de suffrages exprimés : 110 (111 voix)
> Majorité requise : 56

Vote :

Pour : 110 (111 voix) Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven LÉON
Président

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-252901343-20260926-CS2026_15-DE

Délégations d'attributions au Président

Horaire	26/09/2026 12:13:15	Votants	(117) 119 voix
Scrutin	Public	A voté	(110) 111 voix
Majorité requise	Majorité absolue Majorité absolue des voix exprimées (56)	Exprimé / 100,00 %	(110) 111 voix
Pour		100,0 %	(110) 111 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
N'a pas voté			*(7) 8 voix*

Pour (110) 111 voix

(PLOUHA) Antoine Gérald [Boitier] ; (PORSPODER) Bargain Annaëlle [Live] ; (MORLAIX) Barnet Nathalie [Live] ; (LOCMARIAQUER) Begkoyian Pierre [Live] ; (MINIHY-TRÉGUIER) Beguec Jean-Yves [Boitier] ; (ERQUY) Bellettre Michel [Boitier] ; (QUIBERON) Belz Jean-Michel - Procuration à Ferreira Alexandre [Boitier] ; (CD29) Bervas Viviane - Procuration à Puchois Jean-Marc [Boitier] ; (TRÉGASTEL) Bonnier Marc [Live] ; (CLÉDER) Borel Philippe [Live] ; (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST) Bossard Roger - Procuration à Borel Philippe [Live] ; (LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU) Bouic Christophe [Boitier] ; (CD35) Bouton Cécile - Procuration à Mestries Gaëlle [Boitier] ; (PLOZÉVET) Bremaud Brigitte - Procuration à Le Coz Hervé [Boitier] ; (LOCQUIREC) Briand Yann [Live] ; (SAINT-PABU) Caillart Benoit [Live] ; (OUESSANT) Caïn Cedric [Live] ; (CD29) Caramaro Laure - Procuration à Puchois Jean-Marc [Boitier] ; (GOULVEN) Cariou Lecoq Béatrice [Live] ; (ERDEVEN) Chavenon Christine [Live] ; (HOËDIC) Chéron Béatrice [Live] ; (KERFOT) Conan Martine [Boitier] ; (SIBIRIL) Créach Philippe - Procuration à Renard Thomas [Boitier] ; (KERLOUAN) Crolais Daniel [Live] ; (PLOMEUR) Daoulas Stéphane - Procuration à Vinolo Jean-Jacques [Boitier] ; (ÉTEL) Darcel-Bonert Sébastien [Boitier] ; (PONT-L'ABBÉ) Defacq Marc [Live] ; (CD50) Denis Daniel [Boitier] ; (PLOUÉNAN) Deroff Josée [Live] ; (TREVOU-TREGUINEC) Derrien Dominique [Live] ; (CD22) Desbois Michel - Procuration à Guillou Marie-Annick [Boitier] ; (ILE D'YEU) Dulon Fabien - Procuration à Caïn Cedric [Live] ; (PLOUHARNEL) Ferreira Alexandre [Boitier] ; (SAINT-LUNAIRE) Floc'h Jean-Marie [Boitier] ; (MOLÈNE) Goarant Yann [Boitier] ; (BELZ) Goasmat Jean-Claude [Live] ; (CD29) Gonella Barthélémy - Procuration à Puchois Jean-Marc [Boitier] ; (PLOUHINEC) Gourden Mickaël - Procuration à Darcel-Bonert Sébastien [Boitier] ; (TRÉGUENNEC) Grabowski Bertrand [Live] ; (CD22) Guillou Marie-Annick [Boitier] ; (Gineste) Guisseny Fabien - Procuration à Crolais Daniel [Live] ; (SEIN) Guyvarch François [Live] ; (KERLAZ) Henry Mathieu [Live] ; (PLOUIDER) Henry Patrick [Live] ; (TROGUERY) Henry Serge [Live] ; (PLOUMOGUER) Hurel François [Boitier] ; (PLOUARZEL) Jézéquel Ronan [Live] ; (TRÉOGAT) Jourdren Anne - Procuration à Le Coz Hervé [Boitier] ; (SURTAINVILLE) Lacroix Olivier [Live] ; (Brest) Lamour Axelle - Procuration à Terrom Pascale [Boitier] ; (PLOUBAZLANEC) Le Calvez Toussaint [Boitier] ; (LANNILIS) Le Coq Gwendal [Live] ; (POULDREUZIC) Le Coz Hervé [Boitier] ; (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS) Le Coz Kévin [Live] ; (LOCOAL-MENDON) Le Delaizir Camille [Boitier] ; (LOCTUDY) Le Fur Jean-Luc [Live] ; (TRÉBEURDEN) Le Guen Guillaume - Procuration à Léon Erven [Live] ; (CRB) Le Meur Gaël - Procuration à Léon Erven [Live] ; (PLOUMILLIAU) Le Quellec Laurent [Live] ; (PERROS-GUIREC) Léon Erven [Live] ; (LE RELECQ-KERHUON) L'eost Erwan [Live] ; (CA Le Cotentin) Lepetit Yann [Live] ; (PLOURIVO) Leroy Frédéric [Boitier] ; (PONTRIEUX) Lesne Jean-Luc [Live] ; (LANILDUT) Leyzour Arnaud [Live] ; (LANMODEZ) Lognoné Jamila [Live] ; (SAINT-POL-DE-LÉON) Lotrian Bernard - Procuration à Renard Thomas [Boitier] ; (CCPBS) Marblé Gaëtan (2) [Live] ; (SAINT GILDAS DE RHUYS) Mauffret Armel [Live] ; (LA ROCHE-JAUDY) Merlé Renaud [Boitier] ; (CD22) Meslay Solenn - Procuration à Ségoni Graziella [Live] ; (CD35) Mestries Gaëlle [Boitier] ; (PLESTIN-LES-GRÈVES) Morinière Raymond [Boitier] ; (TRÉDUDER) Morvan Gildas [Boitier] ; (LANNION) Nédélec Marc [Boitier] ; (LES MOITIERS-D'ALLONNE) Pacilly Michel [Live] ; (CONCARNEAU) Paty Elena [Live] ; (PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES) Pedron Dominique [Live] ; (LOUANNEC) Pennec Maurice [Boitier] ; (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU) Perreau Frédéric [Live] ; (SAINT-MALO) Perrin Guillaume [Boitier] ; (CD50) Pillon Damien [Boitier] ; (CANCALE) Piunian-Blot François [Boitier] ; (CCHPB) Pors Olvier [Boitier] ; (PENVÉNAN) Pougnard Xavier [Live] ; (CD29) Puchois Jean-Marc [Boitier] ; (SAINTE-HÉLÈNE) Puissegur Marc [Live] ; (CARANTEC) Querné Bruno [Boitier] ; (CROZON) Quiniou Roland [Live] ; (PLOUZANÉ) Recher Arnaud [Live] ; (PLOUGRESCANT) Remoissonnet Didier [Live] ; (SANTEC) Renard Thomas [Boitier] ; (PLÉBOULLE) Richeux Christophe [Live] ; (PLURIEN) Rouxel Jérome [Boitier] ; (LAMBALLE-ARMOR) Sagory Thierry - Procuration à Villeneuve Jean-François [Boitier] ; (LE CONQUET) Sanchez Patrick [Boitier] ; (SAINT-COULOMB) Schmitt Eric [Boitier] ; (CD22) Ségoni Graziella [Live] ; (FREHEL) Serrandour Cedric - Procuration à Rouxel Jérome [Boitier] ; (BRÉHAT) Sicher Dominique [Live] ; (TRÉLEVERN) Silvert Julien [Live] ; (CD35) Soulabaille Yann [Boitier] ; (CD50) Taillebois Yvan [Boitier] ; (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER) Tardieu Thierry [Boitier] ; (Brest) Terrom Pascale [Boitier] ; (PLOUÉZOC'H) Tessier Raymond [Live] ; (CAMARET) Thomas Dominique - Procuration à Quiniou Roland [Live] ; (GUIMAËC) Tirilly Alain [Boitier] ; (SAINT-QUAY-PORTRIEUX) Villeneuve Jean-François [Boitier] ; (SAINT-JEAN-TROLIMON) Vinolo Jean-Jacques [Boitier]

Contre 0 voix

Abstention 0 voix

N'a pas voté (7) 8 voix

(PLOULEC'H) Bosc Dominique - Procuration à Pennec, Maurice [Auto] ; (Morlaix Co) Favé Arnaud [Auto] ; (ILE DE BATZ) Glidic Armand [Auto] ; (Brehat) Gobyn Philippe [Auto] ; (PLOUÉZEC) Hervé Annie [Auto] ; (LTC) Huonnic Pierre (2) [Auto] ; (PLOBANNALEC - LESCONIL) Le Fur Loïc [Auto]